

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DU PLAN ET DE LA
COOPÉRATION**

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Madame la Secrétaire d'État

Chers Collègues,

Le projet de budget 2026 du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération est arrêté à **39 281 075 505 FCFA** en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

Par programme, ce projet de budget est réparti comme suit :

**Programme 2022 : Coopération et Développement des
Partenariats public-privé et Appui au Secteur privé**

Pour l'exercice 2026, les crédits alloués à ce programme sont arrêtés à **13 355 741 748 FCFA** en AE et en CP.

Par nature économique de dépenses, ces crédits sont répartis comme suit :

- Dépenses de personnel : **631 075 000 FCFA** en AE et en CP ;
- Acquisitions de biens et services : **284 016 748 FCFA** en AE et en CP ;
- Transferts courants : **440 650 000 FCFA** en AE et en CP ;
- Transferts en capital : **12 000 000 000** de FCFA en AE et en CP ;

**Programme 2034 : Gouvernance Économie, planification
stratégique et coordination statistique**

Pour l'exercice 2026, les crédits alloués à ce programme sont arrêtés à **24 247 678 940 FCFA** en AE et en CP.

Par nature économique de dépenses, les crédits de ce programme sont répartis comme suit :

- Dépenses de personnel : **1 016 162 990 FCFA** en AE et en CP ;
- Acquisitions de biens et services : **1 019 614 356 FCFA** en AE et en CP ;
- Transferts courants : **10 986 085 161 FCFA** en AE et en CP ;
- Investissements exécutés par l'État : **9 725 816 433 FCFA** en AE et en CP ;
- Transferts en capital : **1 500 000 000** de FCFA en AE et en CP.

Programme 1032 : Pilotage, Coordination et Gestion administrative

Pour l'exercice 2026, les crédits alloués à ce programme sont arrêtés à **1 677 654 817 FCFA** en AE et en CP.

Par nature économique de dépenses, les crédits de ce programme sont répartis comme suit :

- Dépenses de personnel : **815 870 000 FCFA** en AE et en CP ;
- Acquisitions de biens et services : **339 284 817 FCFA** en AE et en CP ;
- Transferts courants : **522 500 000 FCFA** en AE et en CP.

La Commission des Finances et du Contrôle budgétaire, élargie à la Commission des Affaires économiques, a examiné en sa séance du jeudi 20 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Chérif Ahmed DICKO, Président de la Commission des Finances et du Contrôle budgétaire, le projet de budget 2026 du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération (MEPC).

Le Gouvernement était représenté par Messieurs Abdourahmane SARR, Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération (MEPC), Cheikh

DIBA, Ministre des Finances et du Budget et Madame Marie Rose Khady Fatou FAYE, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement, assistés de leurs principaux collaborateurs.

Ouvrant la séance, le Président a, au nom de la Commission élargie, souhaité la bienvenue aux membres du Gouvernement et leur a adressé ses chaleureuses félicitations, ainsi que ses vœux de réussite dans l'accomplissement de leurs missions. Il a, ensuite, donné la parole à Monsieur Babacar VARORE, Vice-Président de la Commission des Affaires économiques qui, après des mots de bienvenue et d'encouragement, a invité le Ministre à présenter le projet de budget 2026 de son département.

À l'entame de son propos, le Ministre a adressé ses sincères salutations aux membres de la Commission élargie. Il s'est, ensuite, réjoui d'être devant la Représentation nationale pour l'examen du projet de budget 2026 de son département.

À cet effet, il a indiqué que ce projet s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale de développement 2025-2029 et de l'Agenda « Sénégal 2050 », avec l'objectif de consolider une économie endogène, résiliente et compétitive, portée par un secteur privé renforcé.

Il a également rappelé les principales réalisations de la gestion 2025, parmi lesquelles l'élaboration des lettres de politiques sectorielles, la mise en place d'un cadre de suivi concerté, la constitution d'une banque de projets d'environ 3 300 milliards de FCFA, les avancées dans la production statistique, le suivi de 214 projets financés sur ressources extérieures, ainsi que le développement des partenariats public-privé (PPP) et de nouveaux instruments d'appui au secteur privé.

Après avoir rappelé l'organisation, les missions et les objectifs de son département, le Ministre a présenté les orientations stratégiques pour l'année 2026 et les principaux résultats attendus. Il a conclu sa

présentation en réaffirmant l'engagement de son département dans la mise en œuvre de la transformation économique engagée par l'État et sa disponibilité à répondre aux préoccupations de la Représentation nationale.

Prenant la parole, vos Commissaires ont d'abord adressé leurs félicitations et leurs encouragements au Ministre et à ses collaborateurs, avant d'exposer leurs principales préoccupations et recommandations.

Vos Commissaires ont d'emblée salué le travail accompli depuis la nomination du Ministre, illustré par les avancées notées dans les différents instruments de planification tels que l'Agenda national de transformation « Vision Sénégal 2050 », le Masterplan, la Stratégie nationale de Développement (SND), et plus récemment le Plan de Redressement économique et social (PRES). Dans cette perspective, ils ont estimé nécessaire d'actualiser la loi portant sur le système national de planification, qui fait toujours référence au PSE comme document de prospective. Ils ont également recommandé de revisiter le Plan national d'Aménagement et de Développement Territorial (PNADT), en évaluant la loi d'orientation y afférente, en coordination avec le Ministre chargé de l'Aménagement du Territoire.

Ils ont ensuite souligné le caractère particulier du budget en examen, en raison de son arrimage à l'Agenda 2050 et au PRES. Aussi, le Ministre a été interpellé sur les effets attendus du projet de loi de finances initiale pour 2026, notamment sa contribution à la croissance économique, ainsi que son impact présumé en matière d'emploi et d'inflation.

Se référant au PAP 2025-2029, vos Commissaires ont relevé que la contribution attendue du secteur privé s'élève à 5 675 milliards de FCFA. Dans un contexte de tensions sur les finances publiques, ils ont exprimé leurs inquiétudes quant à la capacité réelle de mobilisation d'un tel volume de financement. Ils ont également attiré l'attention du

Ministre sur le fait que, dans le cadre de la SND, le taux de pression fiscale ne devrait pas dépasser en moyenne 21 %, alors que le projet de loi de finances présente un niveau de 23 %. Rappelant la logique de la courbe de Laffer, selon laquelle une fiscalité excessive peut freiner la création de richesse, ils se sont interrogés sur l'impact potentiel d'une fiscalité accrue sur les ménages et sur l'activité économique.

Sur la mobilisation des ressources internes destinées au financement du PRES, ils ont sollicité des éclaircissements sur les principales sources de recettes visées, tout en insistant sur la nécessité d'éviter une pression fiscale supplémentaire sur les ménages, les PME et les secteurs déjà fragilisés. Ils ont, en outre, demandé une meilleure visibilité sur les financements extérieurs transitant par le ministère.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PRES, vos Commissaires ont rappelé que plus de 700 milliards de FCFA de financements sont attendus. À ce propos, ils ont souligné l'apport potentiel du secteur informel dans l'élargissement de l'assiette fiscale, invitant ainsi le Ministre à préciser l'existence d'une stratégie gouvernementale intégrant les différents programmes de structuration de ce secteur.

Pour ce qui est de la planification gouvernementale, ils ont demandé au Ministre quelles sont les mesures prévues pour remédier aux goulots d'étranglement constatés dans la mise en œuvre des politiques publiques. Ils l'ont aussi interpellé sur les actions envisagées pour réduire la dépendance aux hydrocarbures, promouvoir une croissance inclusive et garantir une gouvernance économique fondée sur l'évaluation et le suivi rigoureux du Plan national de Développement (PND). Toujours dans le cadre de la SND 2025-2029, ils ont souhaité connaître la position des autorités sur la question du franc CFA, qu'ils estiment ne pas favoriser pleinement le développement économique du pays.

Revenant sur le DPBEP 2022-2024, vos Commissaires ont soulevé les insuffisances en ressources humaines dédiées au pilotage des partenariats public-privé (PPP). Ils ont également évoqué le PPP portant sur la construction de quinze (15) centres de formation professionnelle, pour lequel le DPBEP 2026-2028 signale un retard de mobilisation du financement ayant entraîné une hausse des coûts et, par conséquent, du loyer. Ils ont également interpellé le Ministre sur les risques que cette situation pourrait faire peser sur la soutenabilité budgétaire du projet. Ils ont, en outre, recommandé un recours accru aux PPP et souligné la nécessité de renforcer les capacités des Collectivités territoriales appelées à jouer un rôle croissant dans ce domaine.

Abordant la question de l'endogénéisation de l'économie, vos Commissaires ont insisté sur le rôle central de l'innovation et la nécessité d'accroître la transformation des matières premières nationales. Ils ont, à cet égard, salué la Stratégie nationale de Développement du Secteur privé et de Promotion de l'Investissement, ainsi que l'adoption récente du nouveau Code des investissements, qui devrait contribuer à dynamiser l'économie et à renforcer la compétitivité du secteur privé national.

D'autres Commissaires ont demandé au Ministre de préciser les orientations de cette stratégie, tant au niveau national qu'au niveau des pôles territoires, et de détailler les mesures envisagées pour permettre au secteur privé de jouer pleinement son rôle moteur dans la transformation de l'économie. Ils ont, également, sollicité des éclaircissements sur les projets majeurs suivis par son département, les sous-secteurs prioritaires identifiés dans la répartition des 214 projets et programmes, ainsi que sur le nombre de champions nationaux capables de tirer la croissance, et la stratégie prévue pour en faire émerger davantage.

Revenant sur le Forum « Invest in Senegal », ils ont rappelé les plus de 13 000 milliards de FCFA de promesses d'investissements annoncées et ont demandé des précisions sur les perspectives de concrétisation de ces engagements. Ils ont, par ailleurs, insisté sur la nécessité d'améliorer l'efficacité des investissements publics et la qualité de la dépense, en interrogeant le Ministre sur les mécanismes prévus pour renforcer leur performance.

Concernant le portefeuille de projets pour l'année 2026, le Ministre a été interpellé sur la forme d'industrialisation privilégiée par l'État pour soutenir la croissance et la création d'emplois, ainsi que sur l'état d'avancement des Zones économiques spéciales (ZES). Sur ce volet, il a été évoqué les lenteurs constatées dans la construction de la centrale solaire de Sinthiou-Malem, à Tambacounda, projet censé générer des emplois, valoriser le contenu local et ouvrir davantage d'opportunités aux entreprises nationales.

Vos Commissaires ont, par ailleurs, demandé des précisions sur le Programme ETER, notamment sur son échéance et son bilan, celui-ci ayant pour objectif le financement de 5 000 PME. Ils ont, en plus, souligné la nécessité d'adapter les outils de soutien aux entreprises, dont 99,6 % réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 500 000 FCFA et dont une large majorité relève du secteur de l'artisanat. Ils ont ainsi, recommandé une discrimination territoriale positive en faveur des zones éloignées de Dakar et le renforcement des incitations en lien avec les Collectivités territoriales, conformément à la loi relative aux PME, pour faciliter la formalisation et l'accès aux facteurs de production à des coûts abordables.

S'agissant de la transformation des produits locaux, vos Commissaires ont attiré l'attention du Ministre sur les difficultés rencontrées par les femmes pour accéder au FRA, et ils lui ont demandé les leviers que son

département compte mettre en place pour renforcer la compétitivité des produits nationaux à l'exportation.

Ils ont également souhaité être informés sur la trajectoire économique proposée par son département, ainsi que sur les orientations en matière de coopération et de financement extérieur.

Sur l'endettement, ils ont demandé des précisions sur le niveau réel de la dette publique, y compris les engagements non consolidés, ainsi que sur les mesures envisagées pour restaurer la confiance des partenaires techniques et financiers (PTF). S'agissant de la dette intérieure, ils n'ont pas manqué de demander au Ministre les solutions prévues pour soutenir la relance de l'activité des entreprises nationales, favoriser la création d'emplois et renforcer leur productivité afin de stimuler la croissance.

Évoquant l'évolution du climat des affaires à la suite de la révélation de la « dette cachée », certains Commissaires ont demandé une synthèse des différents échanges tenus avec le FMI, depuis les réunions annuelles de Washington jusqu'aux discussions les plus récentes, et une mise au point sur l'état d'avancement des négociations en cours. Dans un contexte de tensions sur les finances publiques, ils se sont également interrogés sur la soutenabilité de l'économie nationale face au recours accru au marché intérieur pour la mobilisation de ressources.

Ils ont également évoqué la dégradation de la note souveraine du Sénégal, attribuée à la hausse de la dette, à la faiblesse de la croissance et aux vulnérabilités budgétaires.

Le Ministre a aussi été interpellé sur les actions envisagées par le Gouvernement pour améliorer la notation du pays, restaurer la confiance des investisseurs et renforcer la perception du Sénégal sur les marchés internationaux. Il a aussi été invité à apporter des éclaircissements sur les structures habilitées à permettre à l'État de recourir à des mécanismes de financement jugés avantageux, ainsi que sur les coûts associés aux entités amenées à porter la dette au nom du Sénégal.

S'agissant du Projet Cadastre et Sécurisation Foncière (PROCASEF), vos Commissaires ont attiré l'attention du Ministre sur les conflits constatés dans certaines communes, en particulier dans le département de Bounkiling.

Ils ont aussi souligné l'importance de tirer parti du dividende démographique, et ont suggéré, à cet effet, que les ressources destinées aux investissements en matériel agricole soient davantage orientées vers la création d'emplois, notamment pour les jeunes du monde rural.

Sur le plan statistique, ils ont interrogé le Ministre sur la poursuite du recensement et la disponibilité des données actualisées, en particulier celles relatives à la structure de la population par âge et par sexe. Dans ce sens, ils ont estimé nécessaire d'évaluer la loi encadrant le système statistique national, en vigueur depuis plus de vingt ans, afin d'apprécier la performance des dispositifs et structures existants.

Vos Commissaires ont, en outre, sollicité l'appui du Ministre pour soutenir, à travers le sous-fonds agricole du FONGIP, de jeunes agriculteurs organisés en coopératives, engagés dans l'exploitation de 1 000 hectares dans la vallée du fleuve Sénégal et désireux de contribuer à la souveraineté alimentaire et à la relance de l'économie. À ce titre, ils se sont informés sur les conditions d'éligibilité et les plafonds applicables au nouveau sous-fonds de garantie.

Concernant le PROVALE-CV, ils ont salué les résultats obtenus lors de la première phase, et ont interpellé le Ministre sur le démarrage de la deuxième phase, au regard du nombre important de petits producteurs ayant formulé des demandes, notamment dans le département de Thiès.

Enfin, évoquant le déficit de la balance commerciale, vos Commissaires ont demandé les mesures prévues pour en réduire l'ampleur et renforcer la sécurité alimentaire du pays.

Reprenant la parole, le Ministre a tout d'abord, exprimé sa gratitude pour l'attention que vos Commissaires portent aux différents secteurs relevant de son département, tout en soulignant la pertinence de leurs remarques. Par la suite, il a fourni des réponses aux différentes préoccupations soulevées.

Se prononçant sur la situation économique du pays, le Ministre a indiqué que le Gouvernement est engagé depuis dix-huit (18) mois dans un dialogue soutenu avec le FMI. Il a rappelé que cette période a été marquée par une phase d'incertitude liée aux conclusions des rapports d'audit de l'Inspection générale des finances (IGF), de la Cour des comptes et du cabinet Forvis Mazars, lesquels ont mis en évidence des données erronées transmises par le passé. Cette situation a retardé l'ouverture d'un dialogue formel avec le FMI en vue d'un programme ou d'une éventuelle dérogation.

Abordant la question de l'endettement, il a précisé que la dette publique représentait 119 % du PIB à fin 2024, soit près de 23 000 milliards de FCFA. En y intégrant les éléments additionnels correspondant à environ 10 % de PIB, soit près de 2 000 milliards de FCFA, le niveau global de dette atteindrait 132 % du PIB. Il a toutefois souligné que la dette du seul État central demeure fixée à 119 % du PIB.

Il a ensuite expliqué que l'abaissement de la note souveraine du Sénégal découle directement de la mise en lumière du niveau réel d'endettement. Toutefois, il a souligné que les autorités ont engagé des mesures visant à restaurer la crédibilité financière du pays et à rétablir la confiance des partenaires.

Au titre de la coopération, le Ministre a rappelé que la gestion budgétaire repose sur un équilibre entre recettes, dépenses et déficit, et que le financement de ce dernier s'inscrit dans une stratégie d'endettement structurée. Cette stratégie mobilise diverses sources de financement : les

financements bilatéraux et multilatéraux, les prêts commerciaux ainsi que les financements du marché régional et ceux issus du marché international.

S'agissant de la composante bilatérale et multilatérale, il a précisé que l'orientation vers un bailleur dépend de la nature du projet, avec une priorité donnée aux ressources concessionnelles.

Évoquant les perspectives de la Stratégie nationale de développement, il a indiqué que son département mise également sur les partenariats public-privé. À cet effet, l'Unité nationale d'Appui aux PPP mène de nombreuses sessions de formation, y compris à destination des collectivités territoriales, afin de combler les insuffisances en ressources humaines et de leur offrir une meilleure compréhension des options de financement possibles pour leurs projets.

Le Ministre a expliqué que la trajectoire de consolidation budgétaire prévoit un déficit d'environ 7,8 % du PIB pour l'année en cours, 5,4 % en 2026 et 3 % en 2027. Selon lui, cette trajectoire contribue à restaurer la crédibilité financière du pays en garantissant un déficit soutenable, conforme aux capacités de financement de l'État et aux engagements pris vis-à-vis des partenaires de l'UEMOA. Il a ajouté que les discussions engagées avec le FMI visent à accompagner les politiques définies par les autorités nationales, notamment à travers le Plan de Redressement économique et social (PRES), que le Fonds a vocation à appuyer.

Poursuivant son propos, le Ministre a indiqué que les besoins globaux de financement de l'État, comprenant le déficit budgétaire et les dettes arrivant à échéance, s'élèvent cette année à environ 6 000 milliards de FCFA. Pour y faire face, trois leviers sont mobilisables à savoir l'ajustement budgétaire et la mobilisation accrue de recettes dans le cadre du PRES, le recours aux marchés financiers régional et international, et, en dernier ressort, l'hypothèse d'une restructuration de

dette si un gap persiste. Le Ministre a toutefois précisé que le Gouvernement n'envisage pas cette dernière option puisque le PRES et la capacité de mobilisation des ressources, notamment sur le marché de l'UEMOA, permettant de couvrir les besoins de financement.

Revenant sur les inquiétudes liées à la pression fiscale, il a souligné que, comparé à la moyenne de l'OCDE où elle se situe autour de 30 % du PIB, le niveau sénégalais demeure relativement faible, avoisinant 20 %. Le passage à 23 % du PIB dans le projet de budget 2026 s'explique essentiellement par les efforts du PRES, notamment dans la taxation des jeux de hasard et par la rationalisation de certaines exonérations. Il a assuré que ces ajustements ne devraient pas affecter les revenus des populations.

À propos du franc CFA, le Ministre a souligné que son cadre institutionnel a déjà connu des évolutions profondes. Il a rappelé que les réserves de change ne sont plus déposées au Trésor français et que la présence française dans les organes de gouvernance a été supprimée. Il a également indiqué que le changement de nom de la monnaie relève exclusivement de la décision souveraine des États membres. Selon lui, la seule question encore en discussion concerne le régime de change, actuellement arrimé à l'euro, dont une évolution reste possible, et des réflexions sont d'ailleurs en cours sur les réformes envisageables à ce sujet.

Évoquant la compétitivité de l'économie, le Ministre a rappelé qu'elle repose à la fois sur la compétitivité-prix et sur la compétitivité liée aux coûts des facteurs. Une flexibilité accrue du régime de change permettrait aux économies de l'UEMOA d'absorber plus aisément les chocs externes et de préserver leur compétitivité au niveau des prix et du taux de change. Il a également insisté sur le poids des coûts des facteurs, particulièrement sur celui élevé de l'électricité, encore élevé au Sénégal. Les projets de conversion des centrales électriques au gaz

devraient permettre une baisse significative du coût de l'énergie, et renforcer ainsi la compétitivité des secteurs productifs, dira-t-il.

Abordant ensuite la stratégie de développement du secteur privé, le Ministre a précisé qu'elle s'articule autour de trois axes que sont le renforcement de pôles territoires compétitifs, la facilitation des affaires et la promotion de l'investissement, ainsi que l'appui à l'entreprise. Il a en effet indiqué que cette stratégie sera soutenue par le Programme ETER, prolongé jusqu'en 2027 et doté de ressources additionnelles, mobilisant plusieurs entités de mise en œuvre telles que l'ADEPME, la DER, le FONGIP et le FONSIS.

Concernant les sous-fonds agricoles du FONGIP, le Ministre a précisé que leur accès est réservé aux entreprises formelles disposant d'un plan d'affaires, avec des plafonds de garantie pouvant atteindre 500 millions de FCFA.

À propos des centres de formation professionnelle initialement prévus dans le cadre d'un financement Planet One, il a indiqué que la Société Générale, qui accompagnait le projet, s'en est retirée. Une institution financière alternative a depuis été identifiée, et le projet a été mûri au Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération avant d'être transmis au Ministère des Finances et du Budget pour l'analyse de sa soutenabilité budgétaire. Le Ministre a ajouté que, dans le contexte actuel où la trajectoire de consolidation budgétaire est établie, il reviendra désormais aux ministères sectoriels de veiller à l'alignement de leurs projets et de leurs enveloppes budgétaires pour permettre la mise en œuvre de leurs initiatives en PPP.

S'agissant de l'ANSD, le Ministre a rappelé que le Recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage (RGPHAE) mené en 2023 constitue une étape majeure dans la mise à disposition de données fiables pour l'élaboration et le suivi des politiques publiques. Il

a précisé que cet exercice a permis d'estimer la population totale du Sénégal à 18 126 390 habitants. Ces résultats actualisés, a-t-il poursuivi, sont essentiels pour éclairer la planification nationale, ajuster les projections démographiques, orienter les investissements publics et accompagner la territorialisation des politiques sectorielles.

En ce qui concerne le programme PROVALE-CV, le Ministre a indiqué que la première phase n'a pas été très concluante, ce qui a motivé le lancement d'une évaluation approfondie. Cette analyse en cours permettra d'identifier les difficultés rencontrées, d'en tirer les enseignements nécessaires et de proposer les ajustements requis pour améliorer l'efficacité du dispositif. Il a ajouté que, sur la base de ces résultats, une deuxième phase pourrait être envisagée et structurée avec l'appui de bailleurs similaires à ceux qui ont financé la première, afin de renforcer l'accompagnement des petits producteurs et de consolider les acquis du programme.

À propos du portefeuille des 214 projets suivis par son département, le Ministre a indiqué qu'il comporte plusieurs initiatives majeures couvrant des secteurs stratégiques tels que l'éducation, la santé, l'assainissement et d'autres domaines essentiels au développement économique et social du pays.

Enfin, sur la maturation et l'efficacité des investissements, il a précisé que son département a accompagné les différents ministères dans l'élaboration de leurs lettres de politiques sectorielles en leur fournissant des enveloppes indicatives pluriannuelles. Les projets transmis au MEPC sont maturés, alignés sur la stratégie d'endettement, puis orientés vers les bailleurs appropriés avant leur sélection finale par le ministère des Finances et du Budget. Cette démarche doit permettre de garantir que les projets budgétisés soient utiles pour les populations et plus productifs que par le passé.

Intervenant, à son tour, le Ministre des Finances et du Budget a apporté des éléments de réponse sur les aspects budgétaires.

Il a d'abord tenu à rassurer vos Commissaires quant à la qualité de la coordination entre son département et celui de l'Économie, du Plan et de la Coopération. Selon lui, cette synergie d'action permet progressivement de redresser la situation et de définir des orientations mieux adaptées au contexte économique du pays.

Concernant le PROCASEF, il a informé qu'une mission est programmée le 21 novembre 2025 à « Diaroumé », seule commune du département de Bounkiling concernée par l'intervention du projet. Cette mission vise à engager les premières activités d'identification foncière, de cartographie et de sécurisation des droits fonciers, conformément aux objectifs du programme.

Abordant la question du taux de pression fiscale, le Ministre des Finances et du Budget a indiqué que le Sénégal dispose encore d'une marge de progression, et que la hausse prévue en 2026 découle principalement des mesures retenues dans le cadre du PRES. Il a rappelé, à cet égard, une étude réalisée il y a environ cinq ans par la DGPPE, qui mettait en évidence un potentiel fiscal encore largement mobilisable. Il a également relevé que l'expression « pression fiscale » peut être trompeuse et ne reflète pas toujours correctement la réalité économique. Selon lui, l'indicateur le plus pertinent à surveiller demeure le taux marginal effectif d'imposition, qui permet d'apprécier l'incidence réelle de la fiscalité sur chaque franc supplémentaire investi.

Satisfaits des réponses apportées par Messieurs les Ministres, vos Commissaires ont adopté, à la majorité, les différents programmes du projet de budget 2026 du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération. Ils vous demandent d'en faire autant, si cela ne soulève, de votre part, aucune objection majeure.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DU PLAN ET DE LA
COOPÉRATION

Programmes / titres	Montant en AE	Montant en CP
Programme Coopération et Développement des Partenariats public- privé et Appui au Secteur privé		
Dépenses de personnel	631 075 000	631 075 000
Acquisition de biens et services	284 016 748	284 016 748
Transferts courants	440 650 000	440 650 000
Transferts en capital	12 000 000 000	12 000 000 000
Total Coopération et Développement des Partenariats public-privé et Appui au Secteur privé	13 355 741 748	13 355 741 748

**Programme
Gouvernance
économie,
planification
stratégique et
coordination
statistique**

Dépenses de personnel	1 016 162 990	1 016 162 990
Acquisition de biens et services	1 019 614 356	1 019 614 356
Transferts courants	10 986 085 161	10 986 085 161
Investissements exécutés par l'Etat	9 725 816 433	9 725 816 433
Transferts en capital	1 500 000 000	1 500 000 000
Total Gouvernance économie, planification stratégique et coordination statistique	24 247 678 940	24 247 678 940

**Programme Pilotage
gestion et
coordination
administrative**

Dépenses de personnel	815 870 000	815 870 000
-----------------------	--------------------	--------------------

Acquisition de biens et services	339 284 817	339 284 817
----------------------------------	--------------------	--------------------

Transferts courants	522 500 000	522 500 000
---------------------	--------------------	--------------------

Total Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative	1 677 654 817	1 677 654 817
---	----------------------	----------------------

Total Dotation Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération	39 281 075 505	39 281 075 505
--	-----------------------	-----------------------